

# 22.6 - SOUSCLASSEMENT

- a) Une joueuse sousclassée peut évoluer à titre de lanceuse pour son équipe – féminine et mixte.
  - b) Dans le cadre des championnats provinciaux mixtes, une équipe féminine peut aligner un maximum de 2 joueuses sousclassées pour pouvoir représenter leur région.
  - c) À l'exception de la division 21UF, une équipe féminine peut aligner un maximum de 2 joueuses sousclassées dans le cadre d'une ligue entièrement féminine. Dans cette situation, le sousclassement est limité aux filles de 1ère année d'âge de la division supérieure.
- 

Révision #1

Créé 3 mars 2023 18:05:38 par Baseball Québec

Mis à jour 3 mars 2023 18:05:47 par Baseball Québec